

Intervention du SNUDI

Secrétaire départementale du SNUDI FO 49, je siège dans les différentes instances CAPD, CSA et CDEN, dans la Formation Spécialisée F3SCT, j'ai été directrice d'écoles pendant 10 ans avant de postuler et d'obtenir un poste de remplaçante.

Comme je le disais en préambule, nos syndicats sont attachés à **défendre les conditions de travail de nos collègues** et dès que le besoin s'en fait sentir, nous proposons aux collègues de demander une audience auprès de l'adjoint à la DASEN ou auprès de Mme la Secrétaire générale. Nous sommes reçus et l'administration fait de son mieux pour apporter une réponse. Nous n'avons pas toujours de réponse à nos demandes écrites par ailleurs.

Concernant les opérations de mutation, depuis la loi de transformation de la Fonction Publique, les CAPD sont dessaisit de leurs prérogatives aussi **nous demandons à pouvoir continuer à être reçus en groupe de travail avant que la circulaire ne soit diffusée** : cela permet de vous porter des revendications dans l'intérêt des collègues et bien souvent dans l'intérêt cumulé des services.

Nous nous opposons au **mouvement PAP qui remettent en cause le barème et les garanties statutaires...** nous avons déjà des collègues qui nous disent qu'ils vont perdre leur poste à profil et qu'ils vont devoir participer au mouvement alors qu'un poste d'adjoint ordinaire se libèrera sur l'école pour la rentrée prochaine (cette collègue avait un poste d'adjoint à titre définitif sur l'école avant d'obtenir un poste à profil)... ce mouvement avant le mouvement génère des inégalités.. Nous revendiquons également que toutes les demandes d'EXEAT et d'INEAT puissent être accordées.

En ce qui concerne les conditions de travail des collègues, il y a **les difficultés à faire classe quand on a 1 ou plusieurs enfants qui ont de tels troubles du comportement** que les enseignants, les AESH et les autres enfants peuvent être victimes de violence. Nous demandons à ce **que les places en ESMS soient suffisantes pour répondre aux besoins**, que les soins puissent être apportés à ces enfants... les dispositifs PADEMAS et la multiplication des réunions, des concertations... les « aides relationnelles » finalement culpabilisent et rendent responsables les enseignants au lieu d'apporter les solutions pour ces enfants et pour les enseignants. **L'école ne peut pas être son propre recours !**

L'école inclusive... c'est aussi le parasitage permanent de ceux qui veulent gérer à ta place, les SAPAD, les SESSAD... la psychologue qui dit à la mère d'une élève que oui, la voisine de l'élève peut venir dans la classe accompagner cet élève en classe pour son cours particulier !

Il y a de nombreuses **AESH qui nous disent devenir les agents de l'exclusion plutôt que les agents de l'inclusion...** Il est demandé que les enfants inscrits en ULIS soient intégrés le plus possible dans les classes... les AESH sont contraints de les « sortir » des classes.

Et pouvez-vous nous préciser **comment se met en place la loi du 27 mai 2024 qui donne la prérogative à l'Education nationale de recruter les AESH pour qu'ils interviennent sur le temps périscolaire** ? Comment est modifié leur contrat ? Il semble que cela ne soit qu'un avenant où les heures ne sont pas ajoutées simplement... on a la situation de l'école de Brain sur l'Authion notamment... le midi, quand on demande aux AESH d'intervenir le midi, l'encadrement du midi peut se faire au détriment du temps scolaire (qui est diminué). Le repas ne leur est pas prévu !

Les AESH : leur emploi du temps a été modifié au bout de quelques semaines en septembre, à certains on a dit qu'ils devront modifier leur affectation à chaque période ! (circo de Durtal)...

Les demandes pour les AESH d'encadrer des enfants avec des tâches où il faut faire des manipulations des cathéter ! **Faire des gestes médicaux n'est pas à demander aux AESH, ni aux enseignants !**

Nous souhaitons que les IEN puissent retrouver leur prérogative d'inspecteurs proches des enseignants...

au lieu de convoquer un enseignant à l'IA, par la SG ou l'adjoint pour lui stipuler qu'il est mis en défaut, nous préférierions que l'IEN contacte cet enseignant... et ne vienne pas non plus en inspection surprise suite à une alerte d'une directrice qui estime que le remplaçant n'apporte pas un travail à la hauteur selon elle...

On le constate : **ces convocations sont violentes pour les collègues...**

Des questionnements précis :

- Paiement des changements d'échelon différés à janvier au lieu de novembre ?
- Non-paiement des heures supplémentaires effectuées en 2022-2023 des remplaçants en novembre ?
- Une AESH mise en difficulté financière... suite à une erreur de l'administration (Demander un don au CDAS)